

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 6 mars 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,
François GUILLOT, Éric MILLET, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à
Anne-Claire AUGEREAU

Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER

Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Christelle GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 20 mars 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (délibération n° 2025-03-02)

Vu le projet de budget primitif 2025 préparé lors de la commission
finances du 4 mars 2024,

Considérant que le budget primitif s'équilibre en dépenses et en
recettes :

- En section de fonctionnement à 2 823 644,34 €
- En section d'investissement à 2 329 220 €

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal valide le budget
primitif 2025 au niveau des chapitres, tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Christelle GIRAUD